

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-199
Séance du 29 novembre 2023

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour le projet d'aménagement du site de loisirs de Bourdilhan

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
26	6	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Mourad **ABADLI** procuration à J C **REY**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **MUCCIO**, Alain **POMMIER** procuration à J-L **MORELLI**

Conseillers municipaux absents : Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Monique **GRAZIANO-BAYLE**

1505 210 4 0

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour le projet d'aménagement du site de loisirs de Bourdilhan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014 – 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi Elan promulguée le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique,

Vu les signatures de l'avenant de la convention cadre Action Cœur de Ville et celle de la convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine le 16 décembre 2020,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 15 novembre 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le plan de financement du projet ci-contre,

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	100 000 €	Etat DSIL	30 000 €
		Autofinancement	70 000 €
Total dépenses	100 000 €	Total recettes	100 000 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 30 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- d'autoriser Monsieur le Maire à conduire l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre à cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **04 DEC. 2023**

et publié le

04 DEC. 2023

